

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1357**

commune (s) : Meyzieu

objet : Chemin de Pommier - Institution de servitudes d'implantation d'une armoire à gaz et de passage de câbles de liaison souterraine sur une parcelle communautaire au profit de GRDF

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010

Décision n° B-2010-1357

commune (s) : Meyzieu

objet : **Chemin de Pommier - Institution de servitudes d'implantation d'une armoire à gaz et de passage de câbles de liaison souterraine sur une parcelle communautaire au profit de GRDF**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.4.

La société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) a besoin d'améliorer la protection de ses réseaux gaz en acier en implantant chemin de Pommier à Meyzieu, un appareillage appelé "sous tirage".

A cet effet, la société GRDF souhaite que lui soit accordée une servitude, à titre gratuit, afin d'implanter sur la parcelle communautaire cadastrée sous le numéro DP 77 et située chemin de Pommier à Meyzieu, 40 mètres de câbles de liaison souterraine qui traverseraient à 1,20 mètre de profondeur ladite parcelle dans sa largeur ainsi qu'une armoire à gaz qui serait installée en fond de parcelle.

Les frais d'actes notariés sont à la charge de GRDF ;

Vu ladite convention ;

DECIDE

1° - Approuve la convention concernant l'institution, à titre gratuit, d'une servitude d'implantation d'une armoire à gaz et d'une servitude de passage de câbles de liaison souterraine au profit de la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) sur la parcelle communautaire cadastrée sous le numéro DP 77 et située chemin de Pommier à Meyzieu.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais d'actes notariés sont à la charge de GRDF.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.